

BAREME D'HONORAIRES
PRENOM NOM - INSTANTIMMO
Transaction - Vente immobilière

| Prix de vente (honoraires inclus) | Barème d'honoraires TTC |
|-----------------------------------|-------------------------|
| De 0 à 50 000 € | 4000 € |
| De 50 000 à 120 000 € | 5% |
| De 120 000 à 150 000 € | 5% |
| De 150 000 à 200 000 € | 5% |
| De 200 000 à 250 000 € | 5% |
| De 250 000 à 300 000 € | 5% |
| De 300 000 à 350 000 € | 4,5% |
| De 350 000 à 500 000€ | 4,5% |
| De 500 000 à 750 000€ | 3% |
| 750 000 à 1 000 000 € | 3% |
| 1 000 001 € et + | 2% |

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du professionnel ayant reçu le mandat initial.

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

L'agent commercial mandataire INSTANTIMMO n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

INSTANTIMMO - SAS au capital social de 5000€ N° Siret : 878 151 604 00013 Code APE : 6831 Z - N° de TVA Intra. : FR08 878151604

Titulaire de la Carte Professionnelle de "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" n° T CPI 7501 2019 000 43 841 délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (75) Responsabilité civile professionnelle S.A.A n° 103165800 sise S.A.A Suffren Assurances Associés - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS.

INSTANTIMMO ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission